GUIDE SUR LES FONDS EUROPÉENS





TABLE DES MATIÈRES

Les fonds et programmes de l'Union européenne pour les projets d'envergure locale

Fonds européen de développement régional (FEDER)	6
Fonds social européen (FSE+)	8
Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)	10
Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER)	12
Fonds européen pour les affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (FEAMPA)	14

Les fonds et programmes de l'Union européenne pour les projets d'envergure nationale ou européennne

Programme Interreg Europe	18
Fonds asile migration et intégration (FAMI)	20
Programme européen « Instrument financier pour l'environnement » (LIFE)	22
ERASMUS +	24
Fonds pour la sécurité intérieure (FSI)	26
Programme Citoyenneté, égalité, droits et valeurs (CERV)	28
Europe créative	30
Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)	32

Comment tirer le meilleur parti des possibilités de financements de l'Union européenne ?

Ce guide a pour objectif de vous aider à naviguer à travers les différents fonds et programmes européens existants et à en tirer le meilleur parti possible. Au-delà des financements qui pourraient directement soutenir les projets de votre collectivité, le guide présente également plusieurs exemples de financements pour les acteurs et actrices avec lesquels vous co-construisez au quotidien : ONGs, entreprises locales, fermes, structures éducatives... Ce guide pourra ainsi permettre de mieux les conseiller et les orienter dans votre action, voire même de développer ensemble des projets soutenus par l'Union européenne.

La dernière programmation pour ce type de financement européen s'est déroulée entre 2014 et 2020. La programmation actuelle couvre la période 2021-2027. De nombreux changements se sont produits, qu'il s'agisse du nombre de fonds et programmes, de leur structure, de leur taille ou des secteurs couverts. De multiples appels à projets existent pour cette programmation et vous permettent de monter un projet sur une longue période, avec le soutien des subventions européennes. En France, un projet est cofinancé par les fonds européens toutes les trois minutes. Cela vous offre de nombreuses opportunités » La taille de l'ensemble des fonds présentés dans ce guide s'élève à 487 572 milliards d'euros entre 2021 et 2027, un montant non négligeable.

Ce guide a été principalement conçu à partir du guide sur les fonds européens de juillet 2021 de l'Association des maires de France (AMF). Il se base également sur des sources en ligne d'explication des financements européens (Toute l'Europe), les sites web des différents fonds et programmes... De nombreuses données pour la période 2021-2027 sur l'utilisation des fonds, secteur par secteur ou pays par pays, sont, par exemple, disponibles <u>ici</u>. L'outil <u>Kohesio</u> vous permet de suivre les nombreux projets dans votre région et les montants alloués.

Nous avons sélectionné pour vous différents exemples de l'utilisation des subventions européennes, afin de clarifier les modalités pratiques d'utilisation des fonds. Du fait de l'ouverture en 2021 de la nouvelle programmation, ces exemples sont souvent antérieurs à 2020 car les projets débutés en 2021 ne sont pas tous arrivés à échéance ou n'ont pas encore fait l'objet d'un compte rendu. Les exemples choisis restent néanmoins pertinents pour l'illustration de l'application des fonds.

Ce guide décrypte dans une première partie les fonds et programmes pour les projets d'envergure locale et dans une seconde partie les fonds et programmes pour les projets d'envergure nationale ou européenne.

Bonne lecture »



« L'Union européenne offre de multiples sources de financements dans des domaines variés (agriculture, pêche, éducation, migrations, environnement...) qui pourraient servir à vos projets, que ce soit au niveau local, départemental, régional, national ou européen. Quelles sont les aides financières dont vous pouvez bénéficier ? Comment les obtenir ? Vous trouverez toutes les réponses à vos questions dans cette brochure.»

Caroline Roose

Les fonds et programmes de l'Union européenne pour les projets d'envergure locale



Fonds européen de développement régional

FEDER

But

Le Fonds européen de développement régional se fixe pour objectif de réduire les déséquilibres régionaux et l'écart entre les niveaux de développement des différentes régions de l'UE. Pour cela, il participe au financement des programmes de développement local mis en place au niveau régional. Il priorise les investissements pour la croissance, l'emploi et la coopération territoriale intégrée, notamment à travers les transitions écologiques et numériques, qui sont les deux principes directeurs de la période 2021-2027.

Travaux de rénovation énergétique dans certains quartiers, ouverture de lieux d'apprentissage au numérique en territoire rural, installation d'un point d'information touristique virtuel pour valoriser l'offre du territoire, réaménagement des sites patrimoniaux, soutien à la promotion de produits locaux... Les projets doivent s'inscrire dans les priorités d'investissement choisies par les régions, qui sont assez larges.

Pour qui ?

Les organisations qui peuvent bénéficier d'un financement régional comprennent les organismes publics - régions, départements, communes, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) - certaines organisations du secteur privé (en particulier les petites entreprises), les universités, les associations, les ONG et les organisations bénévoles.

Obligations légales

- Démontrer la « valeur ajoutée européenne » de son projet. Il faut être en mesure de démontrer que, sans l'aide européenne, le projet ne pourrait pas aboutir.
- Un même projet ne peut pas bénéficier de plusieurs financements européens.
 Le soutien financier communautaire vient en complément des aides nationales, régionales et locales. Le FEDER intervient donc en cofinancement du projet et des compléments d'apports publics et/ou privés doivent être apportés.

Qui contacter?

Le Conseil régional.

Chaque site internet régional dispose d'une page ou d'un portail Europe qui met à disposition les dernières informations relatives aux appels à projets pour vous aider à monter vos dossiers.

Fonds européen de développement régional

FEDER

Taille

Le FEDER est le fonds européen structurel d'investissement (FESI) le plus important

au niveau européen.

Pour la période de programmation 2021-2027, quelque 200,36 milliards d'euros sont affectés au FEDER (dont 8 milliards d'euros à la coopération territoriale européenne et 1,93 milliard d'euros aux allocations spéciales pour les régions ultrapériphériques).

Dans le cadre de la programmation 2021-2027, la France bénéficie d'une enveloppe

de 9,1 milliards d'euros.

Comment l'utiliser?

Les régions, en tant qu'autorité de gestion du FEDER, mettent en place un Programme opérationnel régional (POR). Chaque programme est décliné autour de plusieurs axes qui répondent aux priorités européennes et nationales. Ils s'adaptent aux spécificités des territoires qu'ils couvrent et aux choix politiques qui ont été faits. Les orientations ainsi définies se retrouvent dans le POR, qui sert de base légale aux porteurs de projets et décrivent les actions qui peuvent être financées et leurs critères d'éligibilité.

Deux procédures sont possibles: les appels à projets et les dépôts au fil de l'eau. Pour les appels à projets, l'autorité de gestion publie un appel à projets précis. La personne qui porte le projet doit remplir les formulaires fournis par la Région dans les délais impartis pour voir son projet évalué. Les projets répondant aux priorités de la Région peuvent aussi être déposés au fil de l'eau, à n'importe quelle période de l'année.

Exemples de financements de projets

La liste de l'ensemble de projets soutenus par le FEDER peut être trouvée <u>ici</u> et les projets français <u>ici</u>.



Rénovation énergétique d'un collège

Le projet porté par le Conseil départemental de la Sarthe, pour la rénovation énergétique du collège Reverdy à Sablé-sur-Sarthe, a permis d'améliorer l'isolation des bâtiments et de réduire ainsi la consommation d'énergie, les émissions de CO₂ tout en assurant un meilleur confort thermique pour les élèves et le personnel.

Le projet s'est déroulé entre 2014 et 2017 et a bénéficié d'un soutien de 723 000 euros du FED-ER pour un budget total de 1 807 000 euros.

Plus d'infos ici.



CityMobilNet

Des plans de mobilité urbaine durable pour 11 villes européennes.

Le conseil municipal de Bielefeld, en Allemagne, a dirigé le projet qui a réuni des parties prenantes d'Espagne, du Portugal, de France, d'Italie, de Malte, de Grèce, de Croatie, de Roumanie et de Pologne. Les villes participantes ont analysé leur paysage de mobilité urbaine existant, élaboré des plans d'engagement des citoyens et des parties prenantes et développé les aptitudes et les compétences nécessaires pour les aider à concevoir, mettre en œuvre et évaluer leurs plans de mobilité durable.

Le projet s'est déroulé entre 2015 et 2018 et a bénéficié de 585 000 euros du FEDER pour un budget total de 750 000 euros.



Fonds social européen

FSE+

But

Le FSE+ est un fonds dédié à l'emploi, à l'insertion et à la qualification professionnelle. Il encourage la mise en œuvre de projets en faveur de l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des possibilités d'emploi, la promotion de l'éducation, ainsi que l'acquisition de compétences, l'apprentissage tout au long de la vie, et le renforcement des capacités administratives.

Les projets permettant l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, comme les jeunes, les chômeuses et les chômeurs non qualifié•e•s et les personnes vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les zones rurales sont particulièrement ciblés. Les mesures en faveur du handicap, des modalités de garde d'enfants, de la lutte contre l'illectronisme, ainsi que les actions de lutte contre le décrochage scolaire dès le cycle primaire sont privilégiées. Enfin, l'accès aux soins (maisons de santé), la résilience des systèmes de santé et l'économie sociale et solidaire (ESS) sont également finançables. Suite à la pandémie, un accent plus fort va être mis sur la lutte contre les déserts médicaux et l'offre de soins de proximité.

Pour qui ?

Les bénéficiaires peuvent être des administrations publiques, des organisations de travailleurs ou d'employeurs, des ONG, des associations caritatives ou des entreprises commerciales. Tout organisme public ou privé doté de la personnalité juridique peut prétendre au FSE+. Cependant, chaque autorité de gestion est libre de définir l'éligibilité à certaines actions.

Obligations légales

- Démontrer la « valeur ajoutée européenne » de son projet. Il faut être en mesure de démontrer que sans l'aide européenne, le projet ne pourrait pas aboutir.
- Un même projet ne peut pas bénéficier de plusieurs financements européens. Le soutien financier communautaire vient en complément des aides nationales, régionales et locales. Le FSE + intervient donc en cofinancement du projet et des compléments d'apports publics et/ou privés doivent être apportés.

Qui contacter?

La Région est chargée du volet « éducation et formation » du FSE+. Chaque site internet régional dispose d'une page ou d'un portail Europe afin de présenter les dernières informations relatives aux appels à projets et aider au montage des dossiers.

La Délégation générale à l'emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP) du ministère du Travail est l'autorité de gestion pour les projets nationaux du FSE+, pour les volets « inclusion et lutte contre la pauvreté » et « accès à l'emploi ».

Le Département est responsable du volet « inclusion et insertion sociale ». Il lance des appels à projets thématiques.

Fonds social européen

FSE+

Taille

Le FSE + est doté d'un budget de près de 99,3 milliards d'euros pour la période 2021-2027. Sur cette période, l'enveloppe pour la France s'élève à 6,7 milliards d'euros.

Comment l'utiliser ?

Chaque Autorité de gestion met en place un Programme Opérationnel (PO). Ils décrivent les actions qui peuvent être financées et les critères d'éligibilité. Les orientations ainsi définies servent de base légale aux porteurs de projets qui doivent répondre aux appels à projets lancés par l'Autorité de gestion, que ce soit la région, le département ou l'État. Pour cela, le FSE+ est composé de trois volets: l'inclusion active et la lutte contre la pauvreté; l'accès à l'emploi durable et le soutien à la mobilité du travail; et l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Il est aussi possible de déposer des projets au fil de l'eau.



Exemples de financements de projets

La liste de l'ensemble de projets soutenus par le FSE+ peut être trouvée <u>ici</u>.



École régionale de la Seconde chance à Toulouse

L'école propose un accompagnement global à des personnes de 18 à 30 ans, sans diplôme ni qualification, pour les aider à élaborer un projet professionnel personnalisé.

Le projet s'est déroulé en 2015 et a bénéficié d'un soutien du FSE (ancien FSE +) de 550 000 euros pour un budget total de 1560 000 euros.

Plus d'infos ici.



Nouveau soutien eXtra à Gävleborg

Le projet s'adresse principalement aux chercheuses et aux chercheurs de refuge demandeurs d'emploi et aux demandeurs d'emploi non migrants souffrant d'un handicap et qui ont des difficultés à trouver un emploi. Le projet travaille principalement avec ceux qui ont un faible niveau d'éducation et une expérience professionnelle limitée ou inexistante, ainsi qu'avec ceux qui sont confrontés à des obstacles à l'emploi liés au handicap.

En fournissant un soutien éducatif et de mobilité à ce public, New eXtra aide les individus à s'intégrer dans la communauté au sens large. En offrant des possibilités de stage et en promouvant l'entreprise sociale, les participants sont en mesure d'acquérir les compétences linguistiques dont ils ont besoin pour travailler.

En février 2022, plus de 200 personnes ont participé au projet, et beaucoup ont trouvé un emploi ou sont inscrites à des études complémentaires. Le projet vise à soutenir plus de 400 participants d'ici la fin février 2023.

Le projet se déroule entre 2020 et 2023 et bénéficie d'un soutien du FSE + de 1926 000 euros pour un budget total de 3 852 000 euros.



Fonds européen agricole pour le développement rural

FEADER

But

Le FEADER est l'instrument financier du second pilier de la politique agricole commune (PAC). Il offre une possibilité de financement pour les projets de développement ruraux. Sa nouvelle programmation a débuté en 2023.

L'UE soutient les actions visant à répondre à six objectifs :

- 1. transfert de connaissances et innovation ;
- 2. viabilité et compétitivité de tous les types d'agriculture et gestion durable des forêt ;
- promotion du bien-être animal ;
- **4.** restauration, préservation et renforcement des **écosystèmes** liés à l'agriculture et à la foresterie ;
- 5. utilisation efficace des ressources ;
- **6.** inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique dans les zones rurales.

Plusieurs types d'aides sont disponibles :

- aides aux plans de développement et de gestion et de protection des sites naturels ;
- . - aides à l'accès haut débit ;
- aides aux investissements dans les infrastructures ;
- aides aux investissements dans les services de base ;
- aides aux infrastructures publiques récréatives et touristiques ;
- aides aux investissements pour le patrimoine culturel et la sensibilisation à l'environnement.

Pour qui ?

Les financements du FEADER sont attribués par le biais d'appels à projets au niveau national et régional et sont disponibles pour les organisations publiques et privées à but non lucratif et les organisations de la société civile.

Obligations légales

- Démontrer la « valeur ajoutée européenne » de son projet. Il faut être en mesure de démontrer que, sans l'aide européenne, le projet ne pourrait pas aboutir.
- Un même projet ne peut pas bénéficier de plusieurs financements européens.
 Le soutien financier communautaire vient en complément des aides nationales, régionales et locales. Le FEDER intervient donc en cofinancement du projet et des compléments d'apports publics et/ou privés doivent être apportés.

Qui contacter ?

Le Conseil régional.

Chaque site internet régional dispose d'une page ou d'un portail Europe (Europeen-[nom de la région]) afin de présenter les dernières informations relatives aux appels à projets et aider au montage des dossiers.

Fonds européen agricole pour le développement rural

FEADER

Taille

Le budget du FEADER a été fixé à 95,5 milliards d'euros pour la période 2021-2027. Au moins 30 % de ce montant doivent être consacrés à des mesures en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique et 5 % sont réservés à des stratégies de développement local.

Pour la France, il s'agira de 11,4 milliards d'euros, dont 866 millions d'euros au titre du plan de relance européen (partie développement rural). C'est le pays qui bénéficie des enveloppes les plus importantes au sein de l'UE. Le fonds est censé contribuer à l'action pour le climat à hauteur de 26 % pour la période 2021-2022 et 40 % pour la période 2023-2027.

Comment l'utiliser?

Les régions, autorités de gestion du FEADER, préparent des programmes de développement rural (PDR). Ces programmes doivent contenir un plan de financement et un ensemble d'indicateurs de résultats.

Vous trouverez <u>ici</u> un tutoriel qui explique précisément les différentes étapes à suivre.



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Exemples de financements de projets

La liste de l'ensemble de projets soutenus par le FEADER peut être trouvée <u>ici</u>. Les projets français sont disponibles <u>ici</u>.



HAPPYTERR

La Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP) est une entreprise sociale située dans l'ouest de la France, qui soutient les nouveaux entrants dans l'agriculture qui n'ont pas d'expérience préalable dans l'agriculture ou de liens avec les zones rurales. Le projet HAPPYTERR a été mis en place afin de renforcer la capacité des acteurs réunis par CIAP par la création d'un observatoire au niveau régional. La CIAP a notamment pour partenaires Les Pays de la Loire, le département de Loire-Atlantique

de la Loire, le département de Loire-Atlantique et Nantes métropole. Le projet s'est déroulé entre 2018 et 2020 et a bénéficié d'un soutien de 302 000 euros du FEADER pour un budget total de 713 000 euros.

Plus d'infos ici.



Le barrage du Gaschet

Le Conseil départemental de la Guadeloupe a coordonné un projet de boisement visant à protéger la plus grande étendue d'eau douce de la Guadeloupe et à améliorer la biodiversité des environs. Grâce à ce projet, environ 5 000 plants d'arbres ont été plantés afin d'enrichir la flore et la faune autour du barrage.

Le projet s'est déroulé entre 2016 et 2019 et a bénéficié d'un soutien de 140 000 euros du FEADER pour un budget total de 175 000 euros.

Plus d'infos ici.



Zéro pesticide dans nos villages et nos villes

Un certain nombre de municipalités du Limousin, en France, ont formalisé leur engagement à réduire l'utilisation des pesticides en signant la convention « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » avec Limousin Nature Environnement. Des activités éducatives, une expertise et des conseils techniques, un soutien en matière de communication et de sensibilisation ont été fournis au personnel des municipalités afin de soutenir leur campagne sur les pesticides.

Le projet s'est déroulé 2018 et a bénéficié d'un soutien de 9 000 euros du FEADER pour un budget total de 19 000 euros.



Liaison entre actions de développement de l'économie rurale

LEADER

But

LEADER a pour objectif de soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local pour revitaliser les zones rurales et ainsi y créer des emplois. L'UE confie à un partenariat constitué d'acteurs publics et privés d'un même territoire, appelé Groupe d'action locale (GAL), une enveloppe financière pluriannuelle pour cofinancer des projets.

cofinancer des projets. Le programme LEADER est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multisectorielles, développées, intégrées et administrées par les territoires. Il finance des projets couvrant des thématiques variées :

- les services publics ruraux, leur maintien et leur développement ;
- la promotion de filières locales et de circuits courts ;
- le tourisme durable ;
- la valorisation des produits locaux ;
- la mobilité durable ;
- la culture et l'éducation patrimoniale.

Pour qui ?

Organismes publics et privés ou organisations de la société civile.

Obligations légales

- Un projet doit concerner une zone rurale assez réduite, d'une population comprise entre 10 000 et 150 000 habitants. Il doit obtenir des cofinancements publics de 20 % minimum, dont 4 % de financement propre du porteur du projet. LEADER finance donc les projets à hauteur de 80 % maximum du coût total éligible du projet et est le dernier financeur à s'engager et à payer, car il dépend des autres financeurs publics.
- Le montage du dossier administratif doit notamment contenir: les formulaires et annexes réglementaires, les justificatifs de dépenses sur devis, les pièces administratives liées au statut du porteur de projet...
 Le GAL accompagne le porteur de projet dans le montage du dossier de demande de paiement.

Qui contacter ?

Le GAL est l'interlocuteur unique des porteurs de projets. Il s'appuie sur une structure juridique existante comme une communauté de commune ou un parc naturel régional. Il en existe 339 qui couvrent au total plus de 27 000 communes.

Une base de données regroupe tous les GAL pays par pays. Elle est accessible <u>ici</u>.

Pour contacter l'association LEADER France, qui avec Aides-territoires, rassemble et structure des informations sur LEADER: contact@leaderfrance.fr

Liaison entre actions de développement de l'économie rurale

LEADER

Taille

Le financement du programme LEADER est lié au fonds FEADER (voir pages 8 et 9).

Les pays de l'Union européenne mettent en œuvre le financement du FEADER par le biais de programmes de développement rural.

Au moins 5 % des fonds des programmes de développement rural doivent être alloués au programme LEADER.

Comment l'utiliser?

Correspondre à la stratégie de développement local de votre Groupe d'action locale (GAL). Chaque GAL établit une stratégie spécifique aux besoins de son territoire ainsi que les thématiques finançables auxquelles les projets LEADER doivent correspondre.

Etre accompagné par l'animateur ou l'animatrice de votre GAL. Chaque GAL dispose d'une personne dédiée pour l'animation et l'accompagnement des personne qui portent un projet. L'animateur/animatrice a un rôle d'écoute, d'orientation, d'aide à la recherche de financements publics et assure le suivi du dossier.

Un guide d'utilisation est disponible <u>ici</u>.

Exemples de financements de projets

La liste de l'ensemble de projets soutenus par LEADER peut être trouvée <u>ici</u> et les projets français <u>ici</u>.



Informer les jeunes sur la transition énergétique

Le projet a été mené par une association axée sur l'éducation à l'environnement et le développement local. Il avait pour but d'organiser une série d'activités visant à informer les jeunes sur la transition énergétique et les nouvelles pratiques durables. Une grande variété d'acteurs, dont des jeunes, des associations, des familles et des producteurs, ont pu se rencontrer et partager leurs réflexions sur la transition énergétique.

Le projet s'est déroulé en 2018 et a bénéficié d'un soutien de 21 500 euros de LEADER pour un budget total de 27 000 euros.

Plus d'infos ici.



Service municipal de partage de voitures électriques

Ce projet visait à résoudre les problèmes de mobilité et d'accès aux services publics dans un territoire isolé en fournissant un véhicule électrique à un coût abordable, tout en encourageant le covoiturage et en renforçant les liens sociaux. Grâce au projet, les habitant•e•s peuvent utiliser des voitures électriques pour des déplacements allant jusqu'à 80 km. Les services municipaux utilisent également le véhicule. Cela a permis d'économiser sur l'achat de nouvelles voitures.

Le projet s'est déroulé entre 2018 et 2021 et a bénéficié d'un soutien de 30 000 euros de LEADER pour un budget total de 46 000 euros.

Plus d'infos ici.



Enerterre - Lutte contre la pauvreté énergétique

Ce projet avait pour objectif de réduire le coût des travaux de rénovation pour les ménages dépourvus de services énergétiques essentiels en rassemblant les ressources locales, notamment les compétences et le temps des gens. Les travaux de rénovation sont réalisés par des volontaires sous la supervision de professionnels du bâtiment. En 2016 et 2017, 14 ménages ont été rénovés et 18 autres ménages ont reçu des conseils et des informations sur les aides financières.

Le projet s'est déroulé entre 2016 et 2017 et a bénéficié d'un soutien de 33 000 euros de LEADER pour un budget total de 41 500 euros.



But

Le FEAMPA est l'instrument financier de la politique commune de pêche. Il a vocation à gérer la flotte de pêche européenne et à préserver les stocks de poissons. Il permet d'encourager une pêche et une aquaculture durables, innovantes et compétitives, d'améliorer l'emploi, de renforcer la cohésion territoriale et d'encourager la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Obligations légales

Le FEAMPA, à l'instar des autres fonds européens et des demandes de subventions nationales, répond à différentes obligations :

- se conformer aux règles de mise en concurrence;
- produire au stade du conventionnement entre l'autorité de gestion (la Direction de la coopération internationale) et la personne qui porte le projet, les conventions conclues avec les structures partenaires;
- démontrer le lien entre les dépenses qui seront déclarées et le projet cofinancé;
- justifier l'ensemble des dépenses
- prévoir les mesures de publicité sur le soutien apporté par l'Union européenne.

Pour qui ?

Tous les acteurs qui travaillent dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture sont concernés par le FEAMPA, de même que les populations côtières.

Vous trouverez ici un guide des porteurs de projet réalisé par « l'Europe s'engage en France » pour ce programme pour la période 2014-2020.

Qui contacter ?

Le programme opérationnel FEAMPA est géré par la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du ministère de l'agriculture et de l'alimentation dpma@ agriculture.gouv.fr.

Cependant, la gestion d'une partie des mesures du FEAMP est confiée <u>au conseil</u> régional.

Fonds européen pour les affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

FEAMPA

Taille

Le budget total pour la période 2021- 2027 est de 6,108 milliards d'euros. L'enveloppe pour la France s'élève à 600 millions d'euros.

Comment l'utiliser?

Les subventions sont allouées par le biais d'appels à projets, publiés sur le site **Europe en France**. Lancés en fonction des mesures spécifiques qu'ils concernent, comme l'aquaculture ou l'environnement, ils indiquent les lignes que doit suivre le projet et les conditions d'éligibilité.

Plus spécifiquement, le FEAMPA fonctionne selon plusieurs principes : une logique de montage de projet, une logique de cofinancement par la subvention européenne, une logique d'attribution de l'aide européenne sous forme de remboursement, et une logique de démonstration de la valeur ajoutée européenne. Vous devez démontrer que sans l'aide européenne, le projet ne pourrait pas aboutir.

Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMP)



Exemples de financements de projets

La liste de l'ensemble de projets français soutenus par le FEAMP (ancien FEAMPA) peut être trouvée <u>ici</u>.



Projet SNOTRA

Plutôt que de se laisser envahir par une algue sur les côtes normandes, pourquoi ne pas la valoriser ?

C'est l'ambition du projet SNOTRA dont l'objectif est de créer une activité d'exploitation, de transformation et de commercialisation autour d'une algue invasive. L'enjeu de ce projet est d'une part de sécuriser la filière onchylicole, mise à mal par cette algue, mais aussi d'offrir une nouvelle activité de pêche et de conforter la filière de valorisation des algues en région.

Le projet s'est déroulé entre 2017 et 2020 et a bénéficié d'un soutien de 355 000 euros du FE-AMP pour un budget total de 705 000 euros.

Plus d'infos ici.



DuPPeM : Durabilité et polyvalence des petits métiers de Méditerranée

Conscients de la diminution de certaines ressources, les professionnel·le·s ont souhaité réfléchir à l'avenir de leur flottille tout en « pêchant mieux ». Le projet DuPPeM cible des espèces peu sensibles en testant des engins de pêches comme la machine à maquereau, la nasse à seiche et le casier à murex. Il permet d'élaborer des scénarios d'utilisations de ces engins, en lien avec une réflexion sur la gestion durable de la ressource.

Le projet s'est déroulé entre 2019 et 2021 et a bénéficié d'un soutien de 19 000 euros du FEAMP pour un budget total de 48 000 euros.

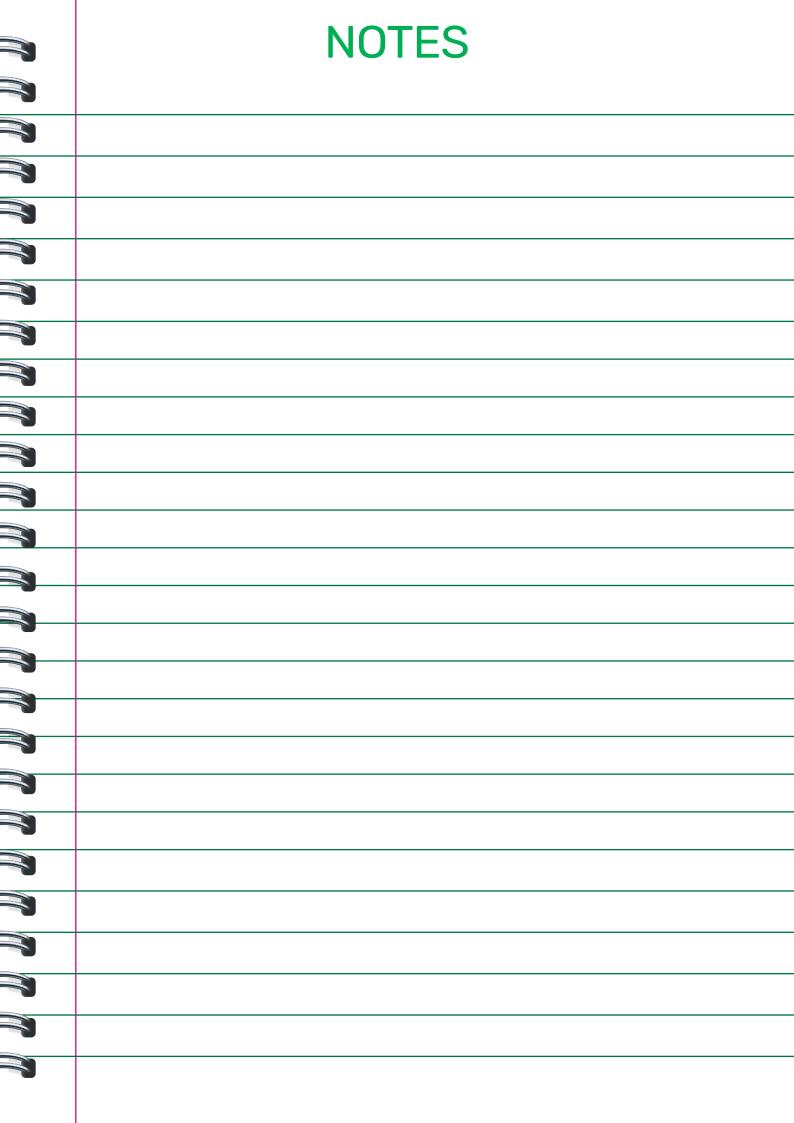
Plus d'infos ici.



Projet ReSeaClons

Le projet ReSeaClons est une action pilote pour envisager une filière nouvelle de valorisation des déchets plastiques sauvages : réduire leur quantité en mer par la collecte et assurer leur réutilisation au travers d'une revalorisation en 100% recyclé. Ce projet implique pêcheuses et pêcheurs professionnel·le·s, usagers de la mer, autorités publiques et associations autour d'opérations de collecte des déchets marins plastiques et de développement d'une filière d'économie circulaire de recyclage de ces déchets

Le projet s'est déroulé entre 2018 et 2020 et a bénéficié d'un soutien de 17 000 euros du FEAMP pour un budget total de 42 000 euros.



Les fonds et programmes de l'Union européenne pour les projets d'envergure nationale ou européenne

Programme Interreg Europe

But

Interreg Europe est un programme de coopération interrégionale de l'UE, dont l'objectif est de stimuler le progrès entre régions grâce au partage de bonnes pratiques sur quatre grandes thématiques : l'environnement, une économie décarbonée, la compétitivité des PME et la recherche.

Sur la période 2014-2020, 258 projets ont été financés sur tout le territoire pour aider les collectivités à mettre en place des mesures pour la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, par exemple, ou la pollution lumineuse en milieu urbain.

Interreg Europe est l'un des principaux instruments de l'UE soutenant la coopération transfrontalière par le financement de projets. Son objectif est de relever ensemble des défis communs et de trouver des solutions partagées.

Le programme consacre 80% de son budget aux thèmes couverts par les objectifs politiques suivants : « Une Europe plus intelligente », « Une Europe plus verte » et à certains thèmes couverts par l'objectif « Une Europe plus sociale ».

Pour qui ?

Dans le cadre du Programme, les organisations suivantes peuvent obtenir un bénéfice :

- les autorités publiques nationales, régionales ou locales ;
- les institutions soumises au droit public (par exemple les universités, les agences régionales de développement, etc...);
 - les organisations privées à but non-lucratif.

Obligations légales

Les projets peuvent proposer une approche transversale. Cependant, chaque projet doit contribuer à un seul objectif spécifique/une seule question de gouvernance et se concentrer clairement sur une question de politique régionale spécifique.

Certains objectifs spécifiques peuvent se chevaucher (par exemple, la mobilité durable est incluse à la fois dans les objectifs politiques 2 et 3 de l'UE). Pour décider sous quel objectif spécifique un projet doit être soumis, les candidats doivent identifier l'objectif principal / le besoin auquel répond le projet.

Qui contacter ?

La gestion du programme est assurée par :

- un comité de suivi
- une autorité d'audit
- une autorité de gestion
- un secrétariat commun
- des points de contact

Vous trouverez <u>ici</u> un tableur qui comprend la liste des personnes, classées par région, que vous pouvez contacter pour plus d'informations sur la programmation 2021-2027.

Programme Interreg Europe

Taille

Au cours de la période 2021-2027, Interreg Europe sera doté d'un montant total de 379,5 millions d'euros de financement du FEDER.

Comment l'utiliser?

Le programme financera deux types d'actions stratégiques complémentaires :

- a) Les projets de coopération interrégionale : il s'agit de partenariats composés d'organisations de différents pays d'Europe qui travaillent ensemble pendant 4 ans afin d'échanger des informations et des expériences sur une question particulière de développement régional. Au cours de la quatrième et dernière année de mise en œuvre, les régions partenaires se concentrent principalement sur le suivi des résultats et de l'impact de leur projet. Des appels à propositions de projets seront lancés tout au long de la période de programmation.
- b) Une plateforme d'apprentissage politique : elle fournit un espace d'apprentissage continu ou à la demande où toute organisation concernée par les politiques de développement régional en Europe peut trouver des solutions et demander l'aide d'expert•e•s pour améliorer ses activités.

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à consulter ce document très détaillé sur le programme <u>ici</u> et la version française pour Interreg Europe Nord Ouest <u>ici</u>.

Exemples de financements de projets

La liste de l'ensemble des projets soutenus lors de la dernière programmation par Interreg Europe peut être trouvée <u>ici</u> et <u>ici</u> pour les projets français.



Color circle

Le projet réunit 6 partenaires de 5 pays différents, conseils régionaux et locaux, agences publiques de développement et universités, partageant des bonnes pratiques sur l'économie circulaire, impliquant des capacités de recherche pour responsabiliser les autorités locales et améliorer les politiques publiques régionales. En France, HESAM Université et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté y participent. Le projet a pour objectif d'aider à créer de nouvelles collaborations entre les autorités locales et les chercheuses et les chercheurs sur l'économie circulaire ; de se réunir chaque semestre dans l'un des pays partenaires, chaque fois différent, pour en savoir plus sur la politique et les activités régionales en matière d'économie circulaire (méthodologie, acteurs clés, difficultés) et de partager les bonnes pratiques.

Le projet se déroule entre 2019 et 2023 et bénéficie d'un soutien de 1 209 000 euros d'Interreg Europe.

Plus d'infos ici.



SET-UP

L'objectif global du projet SET-UP est d'améliorer la performance énergétique des 6 régions partenaires (Bretagne pour la France) grâce à des politiques renforcées sur les réseaux intelligents. À moyen et long terme, une meilleure gestion de la demande énergétique obtenue grâce à SET-UP conduira à une réduction de la consommation d'énergie et à une plus grande sécurité énergétique, avec des avantages socio-environnementaux et économiques. Diverses activités d'échange interrégional, de communication et d'engagement des parties prenantes, notamment les entreprises), aident les partenaires à développer des plans d'action régionaux. Ces plans débouchent sur des instruments politiques améliorés qui soutiennent les régions dans leur tentative de concevoir, de mettre en œuvre et d'orienter un financement plus important et de meilleure qualité vers des stratégies intégrées de réseaux intelligents.

Le projet s'est déroulé entre 2016 et 2021 et a bénéficié d'un soutien de 1 645 000 euros d'Interreg Europe.



FAMI

But

Le Fonds Asile, migrations et intégration vise la mise en œuvre et le développement de la politique commune de l'Union européenne en matière d'immigration et d'asile. En France, le FAMI comporte 3 grands volets : le volet « Asile » (régimes et politiques d'accueil et d'asile, réinstallation et admission humanitaire...), le volet « Intégration et migration légale » (accueil, intégration, coordination, diagnostic...) et le volet « Retour ».

Les projets sont divers et peuvent couvrir : actions d'information sur les droits, soutien aux démarches administratives ; actions d'aide à l'accès au logement par des mesures d'intermédiation locative, de logements-relais ou par des structures d'hébergement temporaire ; actions d'aide à l'accès à l'emploi par un accompagnement à un projet personnalisé et vers des formations...

En France, le FAMI permet notamment d'assurer l'hébergement temporaire des demandes d'asile en besoin de protection internationale. En 2014-2016, ce sont 1 434 places d'hébergement qui ont pu être financées et 6 500 personnes accompagnées.

Pour qui ?

Associations, établissements publics, services de l'État, sociétés privées (à condition que l'action ne soit pas à but lucratif).

Le FAMI, à l'instar des autres fonds européens et des demandes de subventions nationales, répond à différentes obligations :

- se conformer aux règles de mise en concurrence
- produire au stade du conventionnement entre l'autorité de gestion (la Direction générale des étrangers en France) et le porteur de projet, les conventions conclues avec les structures partenaires
- démontrer le lien entre les dépenses qui seront déclarées et le projet cofinancé
- justifier l'ensemble des dépenses déclarées
- prévoir les mesures de publicité sur le soutien apporté par l'UE.

Qui contacter ?

L'autorité de gestion du FAMI est la Direction générale des étrangers en France. Aussi elle est l'autorité référente pour toute aide au conseil, à l'accompagnement dans le montage et le dépôt de votre dossier de demande de subvention.

Une fois votre projet conceptualisé, vous pouvez contacter pour le montage administratif et/ou financier <u>fonds-ue-dgef@interieur.gouv.fr</u>.

Fonds asile, migration et intégration

FAMI

Taille

Le FAMI est doté d'un budget de 9,8 milliards d'euros pour la période 2021-2027. La France dispose d'une enveloppe de 840 millions d'euros sur cette période. Pour la période 2021-2027, les États membres (à l'exception du Danemark) se verront alloués 6,3 milliards d'euros pour mener à bien leurs projets. Cela correspond à près de 65 % du budget total du fonds pour la période. Les 35 % restants, soit 3,6 milliards d'euros, sont alloués au financement « d'actions de l'Union », comme l'aide d'urgence, le réseau européen des migrations et l'assistance technique de la Commission européenne.

Chaque État membre peut également recevoir un montant supplémentaire basé sur une somme forfaitaire de 10 000 euros par personne réinstallée. Ce montant est de 6 000 euros pour des réinstallations à titre humanitaire. Il peut être rehaussé jusqu'à 8 000 euros si ces personnes appartiennent à des populations vulnérables comme les femmes et les enfants en danger, les mineur•e•s isolé•e•s, les personnes dont les besoins médicaux ne peuvent être pris en charge que par l'aide humanitaire ou les victimes de violences ou de tortures.

Comment l'utiliser?

Les subventions sont allouées par le biais d'appels à projets permanents, publiés sur le site du ministère de l'Intérieur. Ces appels à projets sont ouverts en continu sur toute la période de programmation, c'est-à-dire qu'un projet peut être déposé tout au long de l'année. Ils indiquent les lignes que doivent suivre le projet.

Le FAMI fonctionne selon plusieurs principes : une logique de montage de projet, une logique de cofinancement par la subvention européenne et une logique d'attribution de l'aide européenne sous forme de remboursement. Il offre des subventions qui peuvent couvrir jusqu'à 75 % du coût du projet. Ce taux peut exceptionnellement atteindre 90 voire 100 % pour des actions spécifiques comme de l'aide d'urgence ou du soutien opérationnel.

Les appels à projet peuvent être trouvés ici.

Exemples de financements de projets

La liste de l'ensemble des projets soutenus par le FAMI lors de la dernière programmation peut être trouvée <u>ici</u>.



InfoMigrants.net

L'objectif d'InfoMigrants est de faciliter l'accès à des informations pertinentes et précises en arabe, français, anglais, dari et pachto pour les chercheuses et les chercheurs de refuge et les réfugié•e•s du Moyen-Orient, du Maghreb, d'Afrique sub-saharienne, des Balkans occidentaux, d'Afghanistan et du Pakistan sur un site web unique, sur les réseaux sociaux pertinents et sur une nouvelle plateforme abordable, gratuite et accessible dans le monde entier. Cela permet d'aider à lutter contre les informations erronées transmises par les trafiquants d'êtres humains. France Médias Monde (FMM) - coordinateur du projet -, Deutsche Welle (DW) et ANSA produisent un contenu journalistique dédié et sur mesure disponible sur le site web, sur les réseaux sociaux et sur Free Basics. Les réseaux sociaux sont également utilisés comme un espace participatif de dialogue où les réfugiés et les chercheuses et chercheurs de refuge parlent de leur expérience.

Le projet s'est déroulé entre 2017 et 2018 et a bénéficié d'un soutien de 2 600 000 euros du FAMI pour un budget total de 2 889 000 euros.

Plus d'infos ici.



Améliorer l'intégration sociale et l'employabilité des mères migrantes

Le projet Mums@Work vise à améliorer l'intégration sociale et l'employabilité des mères migrantes. Il fournit un soutien sur mesure à ces mères, afin de répondre de manière flexible aux situations individuelles, aux exigences et aux perspectives personnelles. L'épine dorsale du projet est l'organisation de séances de conseil individuelles et collectives, combinée à l'organisation d'opportunités d'expérience professionnelle. Le projet vise aussi à développer de solides réseaux locaux, régionaux et européens de parties prenantes pour soutenir les mères migrantes. Il coopère étroitement avec d'importants partenaires stratégiques comme les services d'aide sociale.

Le projet se déroule entre 2021 et 2023 et bénéficie d'un soutien de 820 000 euros du FAMI pour un budget total de 911 000 euros.



LIFE

But

Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission européenne qui soutient les projets consacrés à la protection de l'environnement et au respect des objectifs climatiques. Ses principaux axes sont la mise en œuvre d'une économie plus durable, circulaire et neutre pour le climat ; la protection et la restauration de notre environnement et l'arrêt de la perte de la biodiversité et de la dégradation de l'environnement.

Le programme LIFE fonctionne selon plusieurs principes : une logique de montage de projet, une logique de cofinancement du projet par la subvention européenne, une logique d'attribution de l'aide européenne sous forme de remboursement. Votre projet doit présenter une valeur ajoutée européenne. Vous devez alors démontrer que sans l'aide européenne, le projet ne pourrait pas aboutir.

Pour qui ?

Collectivités, associations, entreprises, universités... Contrairement au programme H2020 (programme Horizon Europe 2021-2027), le programme LIFE ne requiert pas de consortium spécifique. Un consortium représentant plusieurs pays de l'Union européenne demeure néanmoins un plus.

Qui contacter ?

Le ministère de la Transition écologique est chargé de la gestion du programme LIFE. Pour cela, trois points de contact nationaux : un pour le climat, un pour l'environnement et les ressources, et un pour la nature et la biodiversité. Ils sont chargés de conduire les actions d'information, de conseil et d'assistance des porteurs de projets.

Vous pouvez les joindre à l'adresse suivante : <u>lifeplusfrance@</u> <u>developpement-durable.gouv.fr</u>.

Programme européen « Instrument financier pour l'environnement »



Taille

Le programme est doté de 5,45 milliards d'euros. C'est une belle évolution comparée à 2014-2020, où il était doté de 3,40 milliards d'euros et 2000-2006, où il était doté de 640 millions d'euros.

Comment l'utiliser?

Le programme LIFE est divisé en deux volets : l'un consacré à l'environnement et l'autre pour l'action climatique, chacun divisé en deux sousprogrammes.

- Le volet environnement comprend les deux sousprogrammes : Nature et biodiversité et Économie circulaire et qualité de vie.
- Le volet d'action pour le climat comprend les deux sous-programmes : Atténuation et adaptation au changement climatique et Transition énergétique propre.

Des appels à projets annuels.

Les subventions du programme LIFE sont attribuées aux sous-programmes environnement et climat via des appels à projets annuels publié sur le site du ministère de la Transition écologique.

Les projets doivent présenter au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- caractère innovant : prérequis des projets pilotes ou de démonstration
- diffusion de bonnes pratiques (projets du volet nature et biodiversité uniquement) ou d'information (projets des volets gouvernance et information uniquement)
- réponse à certains besoins concernant la mise en œuvre et le développement de la politique communautaire en matière de climat et d'environnement : prérequis des projets préparatoires
- mise en œuvre d'une stratégie ou d'un plan d'action en matière d'environnement ou de climat à grande échelle territoriale (régionale, multirégionale, nationale ou transnationale) : prérequis des projets intégrés, plus lourds que les projets traditionnels en raison de l'impact attendu

Les appels à projet actuels peuvent se trouver ici.

Exemples de financements de projets

La liste de l'ensemble de projets soutenus par LIFE peut être trouvée <u>ici</u> et les projets français <u>ici</u>.



Prévenir l'extinction du criquet de la plaine de la Crau

Le coussoul, dans le sud de la France, est une zone herbagère sèche de la plaine de la Crau, renommée pour sa biodiversité et abritant le criquet de Crau, une espèce en danger critique d'extinction. Des efforts de conservation ambitieux sont proposés dans le cadre de ce projet LIFE afin de prévenir l'extinction de cette espèce dans la nature.

Le projet se déroule entre 2020 et 2025 et bénéficie d'un soutien de 1151000 euros de LIFE pour un budget total de 1919000 euros.

Plus d'infos ici.



Réduction des émissions d'ammoniac provenant des fermes en Bretagne

L'ammoniac est un polluant atmosphérique provenant principalement de l'épandage d'effluents d'élevage et d'engrais. Bien que des informations et une formation soient fournies en France sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour réduire les émissions d'ammoniac dans les fermes, leur utilisation est limitée. Le projet répondra au besoin urgent de promouvoir et de faciliter l'utilisation des MTD pour réduire ces émissions.

Le projet se déroule entre 2020 et 2025 et bénéficie d'un soutien de 1171 000 euros de LIFE pour un budget total de 2 562 000 euros.

Plus d'infos ici.



Projet Heat&Cool LIFE

Le secteur du bâtiment a un rôle important à jouer dans la transition énergétique : il est responsable de 40% de l'énergie consommée dans l'UE et de 36% des émissions de CO₂.

Dans le cadre du projet Heat&Cool LIFE, les pouvoirs publics de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur prévoient d'augmenter le nombre de réseaux de chauffage et de refroidissement urbains alimentés par des énergies renouvelables et/ou de la chaleur résiduelle récupérée. Le projet devrait créer 260 nouveaux emplois.

Le projet se déroule entre 2020 et 2025 et bénéficie d'un soutien de 1 171 000 euros de LIFE pour un budget total de 2 562 000 euros.



ERASMUS+

But

Erasmus+ soutient financièrement une large gamme d'actions et d'activités dédiées à l'enseignement, la formation, la jeunesse et le sport.

Le programme est structuré en trois actions clefs et s'accompagne également d'un volet sport.

- Action clef 1: Mobilité des élèves, des jeunes en parcours d'insertion, demandeurs d'emploi, apprenants adultes et des personnels de l'éducation et de l'apprentissage
- Action clef 2 : Coopération internationale et partage d'expériences dans les domaines financés par Erasmus+
- **Action clef 3 :** Soutien à l'élaboration des politiques de mobilité en Europe

Pour qui ?

Ce programme emblématique ne s'adresse pas qu'aux étudiant•es. Les communes, leurs élu•es, leurs agents, les communautés de communes, le tissu associatif local et les autres acteurs de l'économie sociale (centres culturels, etc.) peuvent aussi en bénéficier.

Les communes peuvent se positionner de deux façons sur un projet Erasmus+ :

En étant acteur du projet. La coopération avec les centres sociaux, les bibliothèques, les clubs de sport... ainsi que la mobilité des enseignant·e·s et des personnels de l'éducation des communes, sont valorisées par le programme Erasmus+.

En soutien des projets de son territoire. Les communes peuvent impulser, accompagner et valoriser des projets existants ou allant se monter, par exemple avec un soutien financier, de la mise à disposition de locaux et d'équipements et/ou un appui presse.

Pour être éligible, un projet doit se faire au moins avec un des 33 pays participants au programme. Le reste des pays du monde peut être considéré comme pays partenaires mais uniquement dans le domaine de la formation professionnelle et jeunesse. Il est très important de prendre connaissance de la circulaire annuelle publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Cette dernière vient compléter et préciser les critères d'éligibilité des projets Erasmus+.

Y figurent également les budgets prévisionnels disponibles par domaines pour chacune des actions clefs.

Qui contacter ?

Deux agences nationales gèrent les projets action clef 1 et action clef 2 « décentralisés » :

- Agence Erasmus+ à Bordeaux pour les volets éducation et formation : agence. erasmusplus.fr.
- Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport à Paris : erasmusplus-jeunesse.fr.

Localement, des Délégué•es académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) sont présent•es dans chaque Académie. Vous pouvez les retrouver sur le site du ministère de l'Éducation nationale : education.gouv.fr.

ERASMUS+

Taille

Le programme pour la période 2021-2027 est doté d'un budget en nette hausse (80 %), à hauteur de 26.2 milliards d'euros.

Comment l'utiliser?

Erasmus+ fonctionne selon un calendrier d'appel à projets. Il dépend des domaines pouvant être anticipé par les communes.

- Préparation du projet : année N-1 précédent dépôt de candidature ;
- Dépôt de la candidature : février/mars ou octobre de l'année N (selon l'action clef);
- Évaluation de la candidature : avril/mai ou novembre/ décembre (selon l'action clef);
- **Résultat des sélections :** juin/juillet de l'année N ou début de l'année N+1 (selon l'action clef) ;
- Contractualisation et démarrage du projet : de septembre à décembre de l'année N, avec une avance de 80 % de la subvention totale allouée au projet ;
- Mise en œuvre du projet : dans les 12 à 24 mois suivants (durée minimum ramenée à 6 mois pour les projets de mobilité de courte durée et les projets de partenariats simplifiés) ;
- Diffusion et valorisation des résultats : le temps restant.

Exemples de financements de projets

La liste de l'ensemble de projets soutenus par ERASMUS + peut être trouvée <u>ici</u> pour tous les projets et <u>ici</u> pour les projets français.



Projet CDWaste-Manage-VET

L'économie circulaire se heurte pour son développement dans le secteur de la construction à des obstacles liés aux compétences des travailleuses et des travailleurs du bâtiment. Le projet mené par l'Office de l'Environnement de la Corse visait à développer la formation professionnelle des employé•es afin de répondre aux besoins de compétences « vertes » dans la gestion des déchets de construction et de démolition. Le projet s'est déroulé entre 2019 et 2022 et a reçu un financement de 329 000 euros.

Plus d'infos ici.



Green cooperation cities

Green cooperation cities est un projet porté par la ville de Grenoble et la ville d'Essen. Les principales activités du projet consisteront en une longue coopération en matière d'environnement entre les travailleuses et les travailleurs en charge des sujets verts, à travers 4 réunions transnationales comprenant des ateliers de formation et impliquant différents types de participant•e•s et de coordinatrices/teurs de projet. Le projet a reçu un financement de 30 000 euros et se déroulera entre 2022 et 2023.

Plus d'infos ici.



DEMAIN Vers la transition agroécologique en viticulture

Le secteur de la vigne et du vin est particulièrement sensible aux nouveaux enjeux de l'agriculture du XXIe siècle (érosion des sols, gestion de l'eau, réduction des intrants...) et constitue un marqueur particulièrement sensible du changement climatique et de ses perturbations (grêle, gel, sécheresse...).

Enjeu essentiel pour les générations futures, le projet DEMAIN a pour objectif de permettre aux jeunes professionnel·le·s de la viticulture et aux équipes éducatives de développer de nouvelles compétences grâce à l'échange de pratiques et de connaissances dans le domaine de la viticulture et de l'œnologie.

Ce projet est coordonné par l'agence de l'alimentation de Nouvelle Aquitaine. Il a reçu un financement de 390 000 euros et se déroulera entre 2021 et 2024.



Fonds pour la sécurité intérieure

FSI

But

Le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) a pour objectif général de contribuer à assurer un niveau de sécurité élevé dans toute l'Union européenne. Le FSI est consacré à la coopération policière, la prévention et la répression de la criminalité et du terrorisme, et la gestion des crises.

Le FSI permet de financer de nombreuses actions comme la protection des espaces publics, la promotion du contre-discours, la lutte contre la criminalité environnementale (lutte contre le trafic des déchets...) et l'amélioration de la coopération policière au sein de l'UE.

Obligations légales

Le FSI, à l'instar des autres fonds européens et des demandes de subventions nationales, répond à différentes obligations :

- se conformer aux règles de mise en concurrence ;
- produire au stade du conventionnement entre l'autorité de gestion (la Direction de la Coopération Internationale du ministère de l'Intérieur) et la personne qui porte le projet, les conventions conclues avec les structures partenaires
- démontrer le lien entre les dépenses qui seront déclarées et le projet cofinancé;
- justifier l'ensemble des dépenses déclarées :
- prévoir les mesures de publicité sur le soutien apporté par l'UE.

Pour qui ?

Police nationale/fédérale, douanes et autres services répressifs spécialisés (y compris les unités nationales de lutte contre la cybercriminalité et le terrorisme et d'autres unités spécialisées), organismes publics locaux, organisations non gouvernementales, organisations internationales, agences de l'Union, sociétés de droit privé et public, réseaux, instituts de recherche et universités.

Qui contacter ?

La Direction de la coopération internationale du ministère de l'Intérieur est l'autorité de gestion du FSI et votre interlocuteur privilégié.

Une adresse générique dci-fsi@interieur. gouv.fr vous permet de faire connaître votre intention de déposer une demande de subvention.

Fonds pour la sécurité intérieure

FSI

Taille

Le programme a un budget de 1.93 milliards d'euros pour la période de programmation 2021-2027.

Comment l'utiliser?

Une gestion directe par l'UE. Dans ce cas, le cofinancement européen est attribué sur appel à projets lancé directement par la Commission européenne.

Une gestion partagée. Dans ce cas, le cofinancement européen est attribué après soumission des projets à la Direction de la Coopération Internationale du ministère de l'Intérieur (DCI).

Les subventions sont alors allouées par le biais d'appels à projets permanents, publiés sur le site du ministère de l'Intérieur. Ces appels à projets sont ouverts en continu sur toute la période de programmation, c'est-à-dire qu'un projet peut être déposé tout au long de l'année. Ils indiquent les lignes que doit suivre le projet.

La Commission européenne a publié le 10 février 2022 deux appels à projets sur le trafic des êtres humains, l'un contre le trafic d'êtres humains (3 millions d'euros) et l'autre en faveur des victimes (4 millions d'euros).

Les appels à projet actuels peuvent se trouver <u>ici</u>.

Exemples de financements de projets

La liste de l'ensemble des projets peut être trouvée ici.



Formation pratique sur la prévention des abus sexuels sur les enfants

Une ONG allemande a mis en place un projet afin d'offrir une formation orientée vers la pratique sur les méthodologies et les outils de prévention des abus sexuels en ligne sur les enfants. L'action s'est structurée autour de six événements de formation organisés à travers l'Europe de 2019 à 2021. Le principal groupe cible de l'action était les responsables de l'application de la loi, les juges, les procureur•es, les universitaires, les fonctionnaires des ministères et les représentant•es de la société civile de l'UE. Le projet a été mené en coopération avec des organisations publiques au Portugal et en Pologne.

Le projet s'est déroulé entre 2019 et 2021 et a bénéficié d'un soutien de 289 000 euros du FSI pour un budget total de 321 000 euros.

Plus d'infos ici.



Suivi des politiques anti-corruption au niveau sectoriel

Le projet est coordonné par une ONG bulgare. SceMaps est concu pour contribuer à la lutte contre la corruption dans l'UE en comblant les lacunes en matière de lutte contre la corruption dans les États membres de l'UE à haut risque. Un outil intégré d'évaluation des risques a été développé pour estimer la captation (« capture » en anglais) d'État et le suivi des politiques de lutte contre la corruption au niveau sectoriel. Conçu pour être facilement reproduit et adopté par les administrations publiques des États membres de l'UE, SceMaps permettra aux autorités de l'UE de mettre en place des instruments évolutifs et adaptés aux risques afin d'évaluer et de combattre la corruption et les risques de captation dans des secteurs et des domaines à forte charge réglementaire, tels que les marchés publics, les produits pharmaceutiques et la construction.

Le projet s'est déroulé entre 2019 et 2021 et a bénéficié d'un soutien de 352 000 euros du FSI pour un budget total de 391 000 euros.



Programme Citoyenneté, égalité, droits et valeurs

CERV

But

Le programme vise à protéger et à promouvoir les valeurs et les droits inscrits dans les traités de l'UE et dans la charte européenne des droits fondamentaux. Il vise à soutenir et à développer des sociétés ouvertes, démocratiques, égalitaires, inclusives et fondées sur les droits et l'État de droit. Il finance ainsi des projets œuvrant au travail de mémoire, à la connaissance réciproque des citoyens européens autour de domaines communs, comme la culture, le patrimoine, le sport...

Ce programme peut également être un moyen intéressant pour dynamiser les jumelages de sa commune et attirer les jeunes dans les comités de jumelage. Il porte aussi sur des projets d'engagement démocratique et de participation civique.

Il est structuré autour de quatre volets :

- le volet « Valeurs de l'Union », spécifique à la protection et au renforcement de la démocratie et de l'état de droit au niveau local
- le volet « Égalité, droits et égalité des sexes »
- le volet « Engagement et participation des citoyens ». Il concerne notamment les échanges entre villes jumelées et les réseaux de villes
- le volet « Daphné » dédié à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, des enfants et des personnes vulnérables.

Pour qui ?

Pour bénéficier de ce programme, il faut être dépositaire et chef•fe de file d'un projet ou être partenaire d'un projet.

Obligations légales

La subvention européenne intervient en cofinancement du projet.

Celui-ci doit comprendre:

- au moins un partenaire, qui est obligatoirement une structure à but non lucratif;
- au minimum un partenaire établi dans l'un des pays de l'Union européenne.

Qui contacter ?

L'association Civisme et démocratie – CIDEM, a été désignée, en 2008, Point national d'information sur le programme « l'Europe pour les Citoyens » par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international. C'est votre point d'entrée pour vos projets.

Contact:

Mme Christine Maretheu maretheu@cidem.org +33 1 80 05 27 41

Programme Citoyenneté, égalité, droits et valeurs

CERV

Taille

Le programme a un budget de 1.56 milliards d'euros pour la période de programmation 2021-2027.

Comment l'utiliser?

Il fonctionne selon un calendrier d'appel à projets. Aussi, il faut vérifier que le calendrier du projet corresponde à la période d'éligibilité pour laquelle vous avez postulé. Cette période vous indique en outre le laps de temps au cours duquel le projet doit commencer. Il vous faut ensuite remplir et soumettre le formulaire de candidature.



Exemples de financements de projets

L'ensemble des projets peut être trouvé ici.



Europe en scène

Conçu par 8 villes européennes, le projet « Europe en scène » vise à partager des héritages culturels et à tisser des liens entre les citoyennes et les citoyens européen•ne•s issus d'horizons différents grâce à un festival multiculturel.

Le projet a bénéficié d'un soutien de 9 000 euros.

Plus d'infos ici.



Mobiliser la jeunesse européenne pour la citoyenneté et la démocratie

Le projet avait pour but de mettre en relation les structures de jeunesse des régions insulaires et celles des régions continentales afin d'échanger sur les pratiques d'éducation en matière de citoyenneté et de démocratie participative à travers des activités pédagogiques et culturelles. Il a été conduit entre 2015 et 2017 et coordonné par l'ONG Arrimage Good'îles basée en Guadeloupe.

Le projet a bénéficié d'un soutien de 150 000 euros.

Plus d'infos ici.



Jeunesse, culture et échange contre la stigmatisation des « immigrés »

Ce projet implique deux pays: la Pologne (ville de Bedzino) et la France (ville de Saint-Yrieix sur Charente). Participants directs: 45 habitant•es de Bedzino (Pologne) et 768 participant•es de la ville de Saint-Yrieix sur Charente (France) et de l'agglomération d'Angoulême. Participant•es indirect•es: 750 (associations, partenaires, habitant•es, employé•es communaux, commerçant•es). Le projet Jeunesse, culture et échange contre la stigmatisation des « immigrés » est né de la volonté du comité de jumelages de Saint-Yrieix et de son partenaire, le comité de jumelages de Bedzino, de lutter contre la montée de la xénophobie en Europe.

Le projet s'est déroulé en 2017 avec un budget total de 7 500 euros.



Europe créative

Obligations légales

Europe Créative fonctionne selon une logique de montage de projet et une logique de cofinancement par la subvention européenne.

But

Ce programme finance les initiatives dans le secteur culturel, notamment celles qui encouragent la coopération, les plateformes, les réseaux transfrontaliers et la traduction littéraire. Il soutient les acteurs culturels et créatifs de l'audiovisuel, du cinéma et des médias. Il permet notamment de favoriser la circulation transnationale des œuvres culturelles et créatives, ainsi que la mobilité des acteurs culturels et créatifs, en particulier des artistes. Il vise à améliorer l'accès aux œuvres culturelles et créatives dans l'Union et au-delà, avec un accent particulier sur les enfants, les jeunes, les personnes handicapées et les groupes sous-représentés.

Il est composé de trois volets :

- le volet **Culture**, dédié au renforcement européen et international des secteurs de la culture et de la création ;
- le volet **Média**, dédié au renforcement et au développement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle, ainsi que des œuvres interactives. Il peut aussi apporter un soutien au financement de festivals de films;
- un instrument financier transversal (13 % du budget global) pour le soutien à l'entrepreneuriat.

Pour qui ?

Opérateurs culturels et créatifs possédant la personnalité juridique depuis au moins deux ans (autorités locales et régionales, entreprises, administrations, ONG, PME, universités, associations).

Qui contacter?

Le Relais Culture Europe est le point de contact national et vous appuie pour vos projets dans la mobilisation du programme Europe Créative. Ils sont joignables à l'adresse suivante : <u>infos@relais-culture-europe.eu</u>.

Europe créative

Taille

Doté d'une enveloppe de 2,5 milliards d'euros sur la période 2021-2027, dont 1,4 milliard pour le seul volet MEDIA. Le programme bénéficie d'un budget en hausse par rapport à la période 2014-2020 où il atteignait 1,5 milliard d'euros.

Comment l'utiliser?

Il fonctionne selon un calendrier d'appel à projets. Aussi, il faut vérifier que le calendrier du projet corresponde à la période d'éligibilité pour laquelle vous avez postulé. Cette période vous indique en outre le laps de temps au cours duquel le projet doit commencer.

Il vous faut ensuite remplir et soumettre le formulaire de candidature.



Exemples de financements de projets

La liste de l'ensemble des projets soutenus par Europe Créative peut être trouvée <u>ici</u> et celle des projets français <u>ici</u>.



Festival international du film de La Rochelle

Créé en 1973, le Festival International du Film de La Rochelle a fêté ses 46 ans en 2018.

Pour célébrer cet anniversaire, 159 longs métrages et 55 courts métrages ont été présentés au cours de 376 séances, pour un total de à 86 037 entrées. Le programme du Festival International du Film de La Rochelle se veut, chaque année, éclectique, géographiquement et thématiquement divers, exigeant et équilibré.

L'organisation de la 47e édition du Festival international du film de La Rochelle en 2019 a bénéficié d'un soutien de 63 000 euros.

Plus d'infos ici.



Série Parlement

La série raconte l'histoire de Samy, jeune assistant parlementaire, qui débarque à Bruxelles au lendemain du vote du Brexit. Il n'est pas armé pour le poste. Malheureusement pour lui, il se retrouve chargé d'une mission obscure : mener à bien un rapport sur le finning — une pratique qui consiste à capturer le requin pour lui couper ses ailerons avant de le rejeter à la mer. Comment fait-on adopter un rapport au Parlement européen ? Samy l'ignore. Il a six mois pour y parvenir et entame un trajet d'épreuves et de renoncements, entre drame et comédie. La série est un bon moyen de communiquer sur le travail du Parlement européen, notamment les négociations entre député•e•s.

Le projet a bénéficié d'un soutien de 330 000 euros d'Europe Créative.



MIE

But

Le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) est un programme de l'Union européenne qui appuie la mise en place de réseaux transeuropéens hautement performants, durables et efficacement interconnectés dans les secteurs des transports, de l'énergie et des services numériques.

Dans le domaine des **transports**, le MIE 2.0 va promouvoir des réseaux interconnectés et multimodaux en vue du développement et de la modernisation des infrastructures ferroviaires, routières, maritimes et de navigation intérieure.

Dans le secteur de l'énergie, le programme a pour but de contribuer à renforcer l'intégration du marché européen de l'énergie en favorisant la décarbonation et en garantissant la sécurité de l'approvisionnement. Un financement sera disponible pour des projets transfrontaliers dans le domaine de la production d'énergies renouvelables.

Dans le domaine de la connectivité **numérique**, le champ d'application du programme a été élargi. Afin de pouvoir bénéficier d'un soutien du MIE 2.0, un projet devra contribuer à la mise en place du marché unique numérique et à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de connectivité.

Pour qui ?

Les projets peuvent être soumis par les États membres ou par des organisations internationales, des co-entreprises, des entreprises, ou des organismes publics ou privés, y compris des autorités régionales ou locales, avec l'accord des États membres concernés. Les obligations légales et critères de sélection figurent dans les appels à projet publiés. Il faut monter le dossier longtemps en amont, car il transite par les services dédiés des ministères français.

Qui contacter ?

Donia Narrais

Chargée d'affaires européennes au sein de la Mission de coordination des affaires européennes et internationales (MCAEI) +33 1 40 81 12 09

donia.narrais@developpement-durable. gouv.fr

Guy Poirier Adjoint au chef de la MCAEI +33 1 40 81 88 52 guy.poirier@developpement-durable. gouv.fr

Joël Hamann Chef de mission MCAEI +33 1 40 81 88 84 joel.hamann@developpement-durable. gouv.fr

Mécanisme pour l'interconnexion en Europe

MIE

Taille

Le mécanisme sera doté d'une enveloppe de 33,71 milliards d'euros, dont :

- Transports: 25,81 milliards d'euros (dont 11,29 milliards pour les pays relevant de la politique de cohésion)

- Energie: 5,84 milliards d'euros

- Numérique: 2,07 milliards d'euros

Comment l'utiliser?

La sélection des projets lauréats des financements du MIE est effectuée sur la base d'appels à projets compétitifs à l'échelle de l'Union lancés par l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA).

Le taux de cofinancement européen varie de 30% à 50%, selon le type de projet. Les appels à projets peuvent se trouver <u>ici</u>.

- Vérifier l'admissibilité et l'éligibilité du projet après lecture attentive de l'appel à projets concerné.
- Créer un compte de porteur de projet sur le portail de la Commission (première étape avant le dépôt du dossier).
- Prendre contact avec le ministère en charge et l'informer du projet en lui transmettant les principales informations.
- Préparer dûment le dossier de demande de subvention (formulaires A et B, Environmental compliance file, CBA, detailed budget...).
- Adresser au ministère l'ensemble des documents de la candidature suffisamment à l'avance pour permettre d'assurer un temps d'instruction aux services du ministère.

Exemples de financements de projets

Plus d'infos sur les projets du MIE peuvent être trouvées ici.



Observatoire européen des médias numériques

Ce projet vise à créer des pôles nationaux ou multinationaux pour la recherche sur les médias numériques. L'objectif de ces centres de recherche est de rassembler des connaissances sur la désinformation en ligne et d'échanger les résultats de la recherche scientifique.

Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg ont bénéficié de 210 000 euros de subventions grâce à ce projet, le Centre de lutte contre le cancer Léon Bérard de 203 000 euros, les Hospices Civils de Lyon de 209 000 euros, la Fondation Nationale des Sciences Politiques, de 1 383 000 euros.

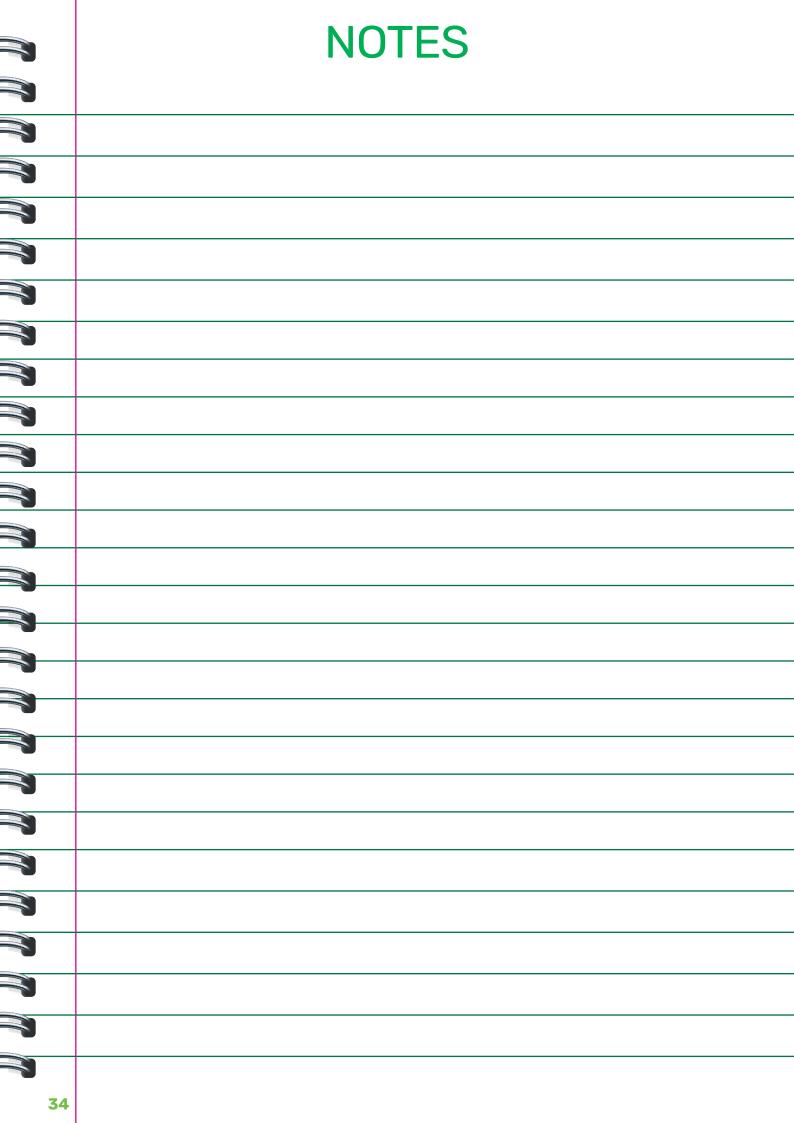
Plus d'infos ici.



Terminal pour le déploiement de l'énergie éolienne en mer au port maritime de Nantes Saint-Nazaire

Ce projet concerne la modernisation d'un terminal maritime existant situé le long de la Loire dans le port maritime de Nantes Saint-Nazaire, situé au cœur du corridor atlantique, via la construction d'un terminal en eau profonde et d'une plateforme attenante. Les améliorations prévues en matière d'infrastructure permettront le transport, le transit et le stockage des composants XXL nécessaires au déploiement à grande échelle d'éoliennes offshore flottantes.

Le projet se déroule entre 2022 et 2025. Le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire (organisation publique) est en charge du projet. Il a reçu 3 750 000 euros de subventions du MIE.



Merci à Caroline Roose et à son équipe et à l'équipe de la délégation

©Europe écologie juillet 2023
Parlement européen
Groupement Tournesol
Bât. ALTIERO SPINELLI
60, rue Wiertz / Wiertzstraat 60
B-1047 Bruxelles/Brussel
Belgique

europeecologie.eu

- **y**@euroecolos
- **f** @euroecolos
- euroécolos
- @ europeecologie

